

7.4 Dépenses de santé

En 2022, la **consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)** atteint 235,8 milliards d'euros, soit 8,9 % du produit intérieur brut et 3 475 euros par habitant ► **figure 1**. Après un très fort rebond en 2021 (+7,8 %) lié au redémarrage de l'activité avec l'assouplissement des restrictions sanitaires, la CSBM demeure dynamique en 2022 : elle augmente de 3,9 % en valeur, une hausse supérieure à la moyenne annuelle de 2010 à 2019 (+2,0 %). Cette croissance est alimentée par une augmentation du volume (+1,8 %) comparable à celle d'avant la crise sanitaire ainsi que par une hausse des prix (+2,1 %) sans précédent durant la période de 2010 à 2019 ► **figure 2**. Cette hausse des prix demeure toutefois inférieure à l'inflation en 2022.

La consommation de soins hospitaliers (publics et privés) qui s'élève à 114,9 milliards d'euros en 2022 augmente fortement pour la troisième année consécutive : +4,3 % en 2022, après +6,7 % en 2021 et +6,2 % en 2020. En 2020 et 2021, ce dynamisme s'expliquait par la hausse des rémunérations des personnels et par les surcoûts liés à la lutte contre le Covid-19. En 2022, la baisse des dépenses liées à la crise sanitaire est compensée par la hausse des salaires, en raison de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique et des mesures exceptionnelles de soutien à l'attractivité dans le secteur public (mission « flash » sur les urgences, revalorisation des gardes et astreintes).

En 2022, la consommation de médicaments en ambulatoire s'élève à 32,8 milliards d'euros, en hausse de 5,3 % après une baisse continue entre 2014 et 2020. Cette hausse est soutenue par la progression particulièrement marquée de la consommation en volume de certaines classes

thérapeutiques spécifiques, notamment les traitements du cancer et de la mucoviscidose, et les immunosuppresseurs.

Après un fort rebond en 2021, la consommation de soins auprès des médecins progresse de nouveau en 2022 : +3,8 % pour les généralistes et +4,1 % pour les spécialistes. Les soins courants infirmiers ralentissent et augmentent à un rythme plus faible que celui d'avant-crise (+2,4 % en 2022, contre en moyenne +5,6 % par an entre 2010 et 2019). Après avoir fortement augmenté en 2021, les dépenses des secteurs concernés par la **réforme du 100 % santé** (optique, audioprothèses et prothèses dentaires) se stabilisent en 2022.

La crise sanitaire a modifié la composition de la CSBM, entraînant un changement important de la structure de son financement, car les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire ont en majorité été prises en charge par les administrations publiques (Sécurité sociale et État). En 2022, la part de la CSBM financée par les administrations publiques reste stable par rapport à 2021, autour de 80 %, à un niveau supérieur à celui d'avant-crise ► **figure 3**. La part des organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance) est quasi stable en 2022 à 12,6 % ; elle demeure inférieure de 0,7 point à son niveau de 2019. Depuis la réforme du 100 % santé mise en place en 2019, la part de la CSBM financée par les ménages a diminué, passant de 7,6 % à 7,2 %. La participation directe des ménages aux dépenses de santé s'établit ainsi à 17,0 milliards d'euros en 2022, soit un reste à charge de 250 euros en moyenne par habitant ► **figure 4**. ●

► Définitions

La **consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)** comprend les soins hospitaliers, les soins de ville, les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux mais exclut les soins de longue durée et les dépenses de prévention (vaccin Covid-19 par exemple).

Réforme du 100 % santé : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

Les dépenses de santé en 2022. Résultats des comptes de la santé, coll. « Panoramas de la Drees - Santé », édition 2023.

► 1. Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)

en millions d'euros

Soins et biens médicaux	2012	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021 (en %)
Soins hospitaliers	84 706	103 270	110 165	114 862	4,3
Secteur public	64 846	79 797	84 916	88 700	4,5
Secteur privé	19 860	23 473	25 249	26 163	3,6
Soins ambulatoires	97 084	107 154	116 762	120 913	3,6
Soins de ville¹	47 418	54 797	60 288	62 157	3,1
Médecins et sages-femmes	20 464	23 031	24 583	25 584	4,1
Auxiliaires médicaux	11 587	15 733	17 306	17 822	3,0
Dentistes	10 745	11 441	13 478	13 824	2,6
Laboratoires d'analyses	4 276	4 455	4 689	4 615	-1,6
Cures thermales	346	136	231	312	34,7
Médicaments	32 098	29 831	31 108	32 768	5,3
Biens médicaux	13 497	17 784	19 787	19 978	1,0
Optique médicale	5 497	6 245	7 256	7 272	0,2
Aides auditives	757	1 263	2 027	1 977	-2,5
Autres ²	5 953	10 276	10 504	10 729	2,1
Transports sanitaires	4 071	4 741	5 579	6 009	7,7
Ensemble	181 790	210 424	226 927	235 775	3,9
Part dans le PIB (en %)	8,7	9,1	9,1	8,9	///

1 Dans les comptes de la santé, les soins de ville ne comprennent ni les honoraires en cliniques privées, ni les dépenses de biens médicaux et de transports sanitaires habituellement inclus dans le périmètre des soins de ville des régimes d'assurance maladie.

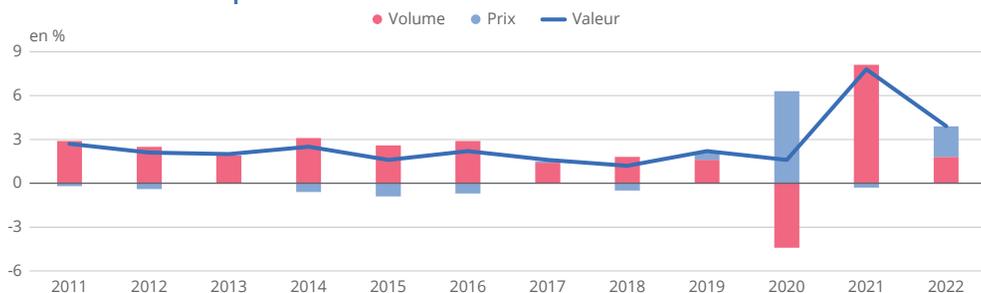
2 Orthèses, prothèses autres qu'auditives, véhicules pour handicapés physiques, aliments diététiques, matériels, pansements, masques chirurgicaux et FFP2.

Note : Les données sont définitives avant 2020, semi-définitives pour 2021 et provisoires pour 2022.

Lecture : En 2022, la consommation de soins hospitaliers s'élève à 88 700 millions d'euros dans le secteur public.

Source : Drees, comptes de la santé.

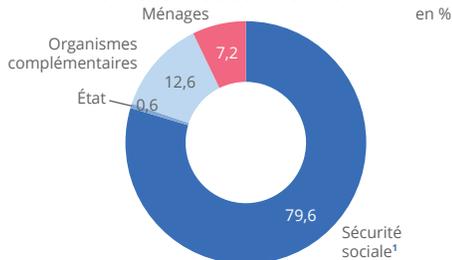
► 2. Taux de croissance de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) en valeur, en volume et en prix



Lecture : En 2022, la consommation de soins et de biens médicaux augmente de 3,9 % en valeur. Cette évolution est portée par une hausse des prix de 2,1 % et une hausse du volume de 1,8 %.

Source : Drees, comptes de la santé.

► 3. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux en 2022

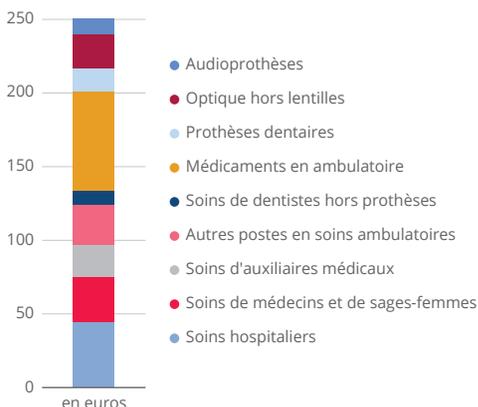


1 Y compris prestations complémentaires Alsace-Moselle et Camieg. À partir de 2021, la gestion du fond en charge de la complémentaire santé solidaire (CSS) est assurée par les administrations de Sécurité sociale. Les prestations versées par le fond CSS sont désormais comptabilisées au sein du champ de la Sécurité sociale alors qu'elles étaient comptabilisées dans le champ de l'État jusqu'en 2020.

Lecture : En 2022, la Sécurité sociale finance 79,6 % de la consommation de soins et de biens médicaux.

Source : Drees, comptes de la santé.

► 4. Le reste à charge des ménages en 2022



Lecture : En 2022, le reste à charge moyen par habitant s'élève à 250 euros, dont 67 euros de dépenses de médicaments en ambulatoire.

Source : Drees, comptes de la santé.